

HISTOIRE

LES PREMIERS ADMINISTRATEURS DU LYCEE DE RENNES (1803 - 1830)

Pour ceux qui n'ont retenu ni tous les noms ni toutes les dates ,voici, pour mémoire, le compte-rendu ,réalisé par Yves Rannou lui-même, de la conférence qu'il proposa dans le cadre des Jeudis de l'Amélycor, le jeudi 19 avril 2001.
Yves Rannou est un ancien professeur
l'ancien proviseur
du Lycée Chateaubriand .

Parler des premiers administrateurs du Lycée de Rennes, nous ramène nécessairement aux origines mêmes du Lycée et à ses premières années d'existence.

Créé par l'arrêt consulaire du 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802), il est l'un des six plus anciens lycées établis sur l'actuel territoire national et l'histoire de ses débuts n'en mérite que plus d'attention. Installé dans l'ancien collège où il avait succédé à l'Ecole Centrale, le lycée eut à surmonter de multiples difficultés (dont l'état des locaux), aussi les premiers administrateurs nommés, notamment les proviseurs investis de lourdes responsabilités, jouèrent-ils un rôle déterminant dans la réussite de l'implantation du nouvel établissement.

XXXXXXXXXX

La réforme voulue par Bonaparte, qui donnait aux nouveaux établissements une structure de type militaire, instaurait aussi de nouvelles catégories de personnel spécialisé, dont la fonction, la position hiérarchique et le rôle étaient bien définis, et qui devaient apporter à l'institution toute sa force et son efficacité.

Ainsi apparurent à côté des professeurs, un proviseur chef d'établissement, assisté d'un censeur des études, et d'un procureur-gérant, c'est-à-dire une équipe de 3 personnes, qui sans enseigner, avait pour mission de conduire, faire fonctionner et gérer des établissements relevant de l'Etat, dans le cadre de lois et règlements communs à tous.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions nécessitait des hommes disponibles et compétents pour occuper les emplois créés. L'absence d'administration locale avait sans doute été l'un des points faibles des Ecoles centrales, et il était d'autant plus important de faire des choix judicieux que ces fonctions comportaient de réelles responsabilités et que l'enjeu représenté par la mise en place des nouveaux établissements était d'importance pour le pouvoir. Par ailleurs nombreux étaient ceux qui souhaitaient que l'on puisse "... confier la direction des collèges (sic) à un homme de lettres estimé, qui y ferait suivre le plan d'instruction tracé par le gouvernement. "

On désire surtout qu'il soit donné un chef aux divers établissements d'instruction afin qu'il y ait de l'unité dans l'enseignement. . . " On voit là se dégager le " profil d'un chef d'établissement scolaire ", instruit, irréprochable, respectueux des directives et capable de les faire appliquer, c'est à dire d'exercer loyalement et avec compétence une fonction de responsabilité.

LES PREMIERS ADMINISTRATEURS DULYCEE (suite)

Mais le choix des premiers administrateurs, tout comme celui des premiers professeurs ne fut pas toujours chose facile. Où trouver en effet, les hommes aptes et intéressés par ces fonctions, en l'absence de nouvelles bases de recrutement , sinon parmi les enseignants ayant fait leur preuves dans les systèmes scolaires antérieurs, qu'il s'agisse des anciens collèges ou des écoles centrales ? Les postes du Lycée de Rennes furent donc pourvus, comme ce fut le cas ailleurs, par des hommes, qui à défaut d'être nouveaux, avaient en principe l'avantage de l'expérience.



De 1803 à 1830 quatre proviseurs se sont succédé à la tête du Lycée de Rennes, et celui qui a priori répondit le mieux aux exigences de la fonction fut certainement le premier d'entre eux, Delarue, qui cumulait les avantages de l'âge (il avait 37 ans à sa nomination en 1803 dans le poste qu'il occupa jusqu'en 1813), de l'expérience professionnelle acquise qui plus est dans d'excellents établissements, et de réelles qualités personnelles. Son action particulièrement efficace pendant les dix premières années d'existence du lycée en est d'ailleurs l'illustration.

Les trois successeurs étaient à l'évidence bien différents: deux étaient des ecclésiastiques, les abbés Enard (1813 - 1815) et Blanchard (1815-1823), et le troisième, Huillet, qui fut d'abord censeur (1811-1823) puis proviseur (1823-1830)avait été oratorien de 1785 à 1792. Ajoutons que ces trois hommes étaient déjà âgés au moment de leur nomination, Huillet avait 54 ans, Blanchard 60 et Enard 70.Tous avaient en commun